

MAIRIE de GROISY



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 5 MARS 2026

PROCES-VERBAL

Membres en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures et quinze minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice VALLEJO, Vice-Présidente du CCAS et Adjointe au Maire de Groisy.

Date de convocation : 26 février 2026

Etaient présents : Fabienne BUET, Michel CARTIGNY, Anaïs DURET, Louis DURET, Caroline LAMOUILLE, Mélanie OUVRY, Céline SOLA (arrivée à 18h40), Béatrice VALLEJO

Etaient absents et excusés : Fabienne ALTER, Anne BILLOT, Henri CHAUMONTET, Isabelle DUPANLOUP, Jean SOUSSEAU

Pouvoir : 3

Anne BILLOT à Béatrice VALLEJO

Isabelle DUPANLOUP à Caroline LAMOUILLE

Jean SOUSSEAU à Michel CARTIGNY

Quorum : 7

Secrétaire de séance : Caroline LAMOUILLE

Madame Béatrice VALLEJO, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale ouvre la séance et donne connaissance de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du CCAS du 05/02/2026
2. Approbation du Budget Annexe CCAS - Compte Financier Unique
3. Vote du Budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
4. Vote des subventions à accorder en 2026
5. Points divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CCAS DU 05/02/2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE CCAS - COMPTE FINANCIER UNIQUE

Exposé de Béatrice VALLEJO, Vice-Présidente du CCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2313-1 et suivants,

Vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024 generalist le Compte Financier Unique (CFU),

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 – Budget Annexe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), transmis par l'Ordonnateur au Comptable public,

Considérant que le CFU remplace le compte administratif et le compte de gestion, et présente de manière consolidée la situation budgétaire et financière du budget annexe du CCAS,

Considérant les résultats du CFU 2025 du budget annexe du CCAS tel que présentés,

Mme VALLEJO présente le détail des dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2025, qui s'établissent comme suit :

Dépenses Fonctionnement : 14 509,50 € (13 711,98 € en 2024)

Compte	Libellé	Primitif 2025	Réalisé 2025
60632	Fournitures de petit équipement	500	0
6065	Fournitures non stockées (livres)	100	0
6068	Autres matières et fournitures	0	52,96
61524	Entretien Bois et forêts	750	0
6228	Divers(Rémunérations d'intermédiaires)	1 000	0
6231	Annonces et insertions	200	222,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 300	8 877,23
6234	Repas des aînés	8 000	0
6236	Catalogues et imprimés	50	0
6261	Frais affranchissement	400	0
6288	Divers (autres)		323,56
63512	Taxes foncières	100	213,00
6358	Autres droits (sacem)	200	152,35
65133	Secours – aides financières	3 000	815,74
6558	Autres participations		2,66
65748	Subventions	3 200	3 850,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	200	0

Recettes Fonctionnement : 14 509,50 €

Compte	Libellé	Primitif 2025	Réalisé 2025
74741	Commune (subvention d'équilibre budget principal)	19 000	14 509,50

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS est invité à :

- approuver le CFU 2025, Budget annexe du CCAS,
- à acter des résultats du budget annexe du CCAS,
- autoriser le Président à signer le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget annexe du CCAS et toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

Décision du CCAS : le CCAS approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025.

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Exposé de Béatrice VALLEJO, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de Groisy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Budget primitif – budget principal 2026 de la Commune de Groisy,

Le Budget primitif 2026 du CCAS s'équilibre à 18 000 € en dépenses et en recettes, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Dépenses en Fonctionnement

Compte	Libellé	Proposé 2026
60632	Fournitures de petit équipement	500
6065	Livres, disques, cassettes	100
6068	Autres fourniture non stockées	200
6228	Divers (Rémunérations d'intermédiaires)	400
6231	Annonces et insertions	900
6232	Fêtes et cérémonies	9 100
6236	Publications	50
63512	Taxes foncières	400
6358	Autres droits (sacem)	200
65133	Secours – aides financières	2 800
65748	Subventions	3 350
	TOTAUX	18 000

Recettes de Fonctionnement

Compte	Libellé	Proposé 2026
74751	Commune (subvention d'équilibre budget principal)	18 000
	TOTAUX	18 000

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS est ainsi invité à :

- adopter le Budget primitif 2026 du CCAS qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 18 000 €,
- autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer, tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Décision du CCAS : le CCAS approuve, à l'unanimité le Budget primitif 2026.

4. VOTE DES SUBVENTIONS A ACCORDER EN 2026

Après étude des demandes de subventions reçues par le CCAS, celui-ci est invité à délibérer sur les subventions à accorder.

	NOM DE L'ASSOCIATION	SOMME
1	ADMR SSIAD Gros Chêne Parmelan Salève – Service de soins à domicile	200
2	ALMA 74	200
3	ALLO STOPALCOOL	200
4	APF France Handicap	100
5	Association Heureux Ensemble (goûter Noël Ehpad)	400
6	Banque alimentaire de Haute-Savoie	300
7	Espace Femmes Geneviève D	300
8	France ADOT	200
9	France Alzheimer Haute-Savoie	200
10	Médiathèque des malades – Centre Hospitalier Annecy – Genevois	300
11	« NOUS AUSSI »	200
12	Les Restaurants du cœur	450
13	Secours catholique Annecy	200
14	SEPas Impossible	100

Décision du CCAS : Le CCAS, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'accorder les subventions ci-dessus pour l'année 2026 d'un montant total de 3 350 €. Pour 2027, demander aux associations le nombre de Groisiliens concernés lors d'interventions sur le territoire et les projets.

La Secrétaire de séance,



Le Président,

Publié le : 11/05/2026